

Montréal, le 28 février 2020

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Demande de rencontre de l'Association québécoise de l'industrie du cannabis et des demandes prébudgétaires pour votre considération.

Monsieur le Ministre,

L'Association québécoise de l'industrie du cannabis (AQIC) représente les entreprises du Québec qui sont réglementées par la Loi sur le cannabis ou qui s'y préparent, de même que l'ensemble des organisations liées de près ou de loin à leurs activités. Elle offre à ses membres un forum de réflexion sur les enjeux qui touchent l'industrie québécoise de ce secteur et agit comme interlocuteur constructif.

Selon un récent sondage réalisé par Statistique Canada¹, seulement 28 % de l'ensemble des consommateurs actuels se procurent leur cannabis auprès d'une source légale. Nous voulons donc, tout comme vous, la réduction des méfaits associés à la consommation par l'offre de produits de qualité soumis à de rigoureux contrôles et la redirection de la vente de cannabis vers l'économie licite. Nous sollicitons une rencontre avec vous, à votre convenance, afin de discuter des différents enjeux de notre industrie.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, nous souhaitons que vous preniez en considération les points suivants dans la préparation de votre deuxième budget.

Comme la Société québécoise du cannabis (SQDC) est sous votre responsabilité :

- L'AQIC croit fermement que le gouvernement du Québec, en collaboration avec la SQDC et les municipalités, devrait procéder à l'ouverture d'un nombre plus important de succursales afin que notre marché reste compétitif face aux autres provinces et surtout face au marché noir. Le Québec a du retard comparativement aux autres provinces : par exemple, Alberta compte 415 magasins tandis que le Québec en a seulement une vingtaine.
- Nous sommes d'avis que la SQDC devrait accepter de diminuer ses marges de profit jusqu'à ce que l'industrie atteigne un équilibre. Actuellement, pendant que le marché est encore en ajustement, seuls les producteurs autorisés assument les grandes incertitudes liées à la naissance d'une toute nouvelle industrie. Comme vous le savez sans doute, plusieurs sont d'ailleurs en situation de précarité financière importante en raison de ce climat d'affaires difficile. L'AQIC croit que le fardeau de l'industrie, qui est toujours en évolution, devrait être partagé entre les joueurs du secteur, et ce, afin d'assurer la pérennité de l'industrie du cannabis légale au Québec à long terme.

¹Statistique Canada, *Enquête nationale sur le cannabis, troisième trimestre de 2019*. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/191030/dq191030a-fra.htm> (page consultée le 20 février 2020)

- Nous croyons que, dans le but d'encourager les producteurs québécois, des mesures favorisant une meilleure visibilité sur les étagères de la SQDC pourraient être mises en place. À titre d'exemple, nous pouvons mentionner la SAQ, dont les vins sont classés par régions.

Nous souhaitons souligner que le gouvernement Ford a écouté l'industrie et a dédié une section dans son budget (voir annexe) afin de venir en aide à l'industrie ontarienne. Nous croyons que de telles mesures sont pertinentes, soutiennent les entreprises légales, ce qui devrait certainement être un des objectifs de votre gouvernement à la suite de la légalisation. Depuis les premiers instants de la légalisation du cannabis au pays, nos entreprises et nos équipes de professionnels n'ont cessé de mettre en application les mêmes objectifs de santé et de sécurité publique que ceux qui ont guidé nos décideurs publics dans leurs démarches

Nous souhaitons trouver des solutions et travailler en partenariat avec vous afin de faire avancer l'industrie québécoise qui emploie notamment plus de 1000 Québécois directement et indirectement malgré le retard important du Québec à la suite de la légalisation.

Dans l'intervalle, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,

DocuSigned by:

A80CD7B0F164463...

Michel Timperio
Président
Association québécoise de l'industrie du cannabis

C.C.
Sabrina Williams
Directrice exécutive
Association québécoise de l'industrie du cannabis

Annexe

Source : **Budget de l'Ontario 2019 : Protéger l'essentiel p.141 et 142**

<https://budget.ontario.ca/fr/2019/index.html>

Une approche responsable entourant l'ouverture des magasins de cannabis en Ontario

L'une des difficultés auxquelles font face actuellement l'Ontario et d'autres provinces, depuis que le cannabis a été légalisé au Canada le 17 octobre 2018, est la pénurie d'approvisionnement en cannabis qui sévit à l'échelle nationale et qui résulte de la piètre gestion assurée par le gouvernement fédéral. En choisissant d'ouvrir toute grande la porte à la légalisation du cannabis sans d'abord s'assurer de la fiabilité et de la viabilité de l'approvisionnement en cannabis au pays, le gouvernement fédéral fait faux bond dans sa tentative de freiner la croissance du marché du cannabis illégal et, du coup, crée un climat d'incertitude commerciale chez les gens et les entreprises souhaitant exploiter cette nouvelle industrie.

L'Ontario a établi des règles visant à garder le cannabis hors de la portée des enfants et des jeunes, à garder nos routes sécuritaires et à lutter contre le marché illégal. Il a décidé d'adopter un modèle de vente au détail par le secteur privé plutôt que de recourir à l'approche de gestion gouvernementale préconisée par l'administration précédente. Cette démarche permettra aux entreprises de toutes tailles de participer et de se livrer concurrence dans un système de libre marché et d'offrir aux consommateurs un choix accru, une plus grande commodité et des prix plus bas.

Depuis la légalisation, les gens des quatre coins de l'Ontario peuvent se procurer du cannabis récréatif en ligne par l'entremise du site Web de la Société ontarienne du cannabis (SOC). La SOC est le grossiste exclusif des magasins privés de vente et ceux-ci sont étroitement réglementés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). Les magasins au détail autorisés par la CAJO sont tenus d'afficher le sceau du détaillant de cannabis de sorte que les consommateurs puissent avoir confiance qu'ils achètent des produits de qualité et provenant d'une source légale.

En réponse à la pénurie de cannabis à l'échelle nationale, le gouvernement a établi un plafond temporaire de 25 autorisations de magasin de vente au détail. Ces magasins qui ont pignon sur rue ont eu la permission d'ouvrir leurs portes à compter du 1er avril 2019. Le gouvernement demeure toutefois résolu à se tourner vers un système ouvert de délivrance de permis où le nombre de magasins sera déterminé uniquement par la demande du marché.

Afin de permettre l'ouverture de magasins autorisés supplémentaires, le gouvernement mettra au point un processus visant à permettre à la CAJO d'effectuer la présélection

d'exploitants qui veulent accéder au marché et participer aux futures attributions d'autorisations de magasins de vente au détail. Le gouvernement adopte une approche axée sur le marché, laquelle permettra aux entreprises du secteur privé d'établir un système de vente au détail sécuritaire et pratique permettant de lutter contre le marché illégal.

Parmi les critères de présélection, citons :

- l'acquittement d'un droit ou l'obtention d'une lettre de crédit irrévocable;
- la présentation de certains renseignements financiers, dont des renseignements relatifs à la structure de l'entreprise et aux sociétés affiliées;
- certaines vérifications, dont les antécédents judiciaires;
- des renseignements visant à confirmer l'existence d'un bail ou de droits de propriété dans de potentiels magasins de détail.

Lorsque l'Ontario aura estimé que le gouvernement fédéral peut assurer un approvisionnement suffisant, il délivrera d'autres autorisations de magasins au détail, notamment dans des municipalités ayant une population de moins de 50 000 personnes ainsi que dans les communautés des Premières Nations.

Nous appelons le gouvernement fédéral à remédier à la pénurie nationale de cannabis

Le gouvernement fédéral est responsable d'autoriser une production suffisante de cannabis au Canada dans le but d'éliminer le marché illégal, mais jusqu'à présent, l'approvisionnement ne suffit pas à répondre à la demande des consommateurs.

Dans une lettre au ministre fédéral des Finances, le gouvernement de l'Ontario a invité son homologue fédéral à prendre des mesures pour s'attaquer à la pénurie nationale de cannabis et aux enjeux touchant la chaîne d'approvisionnement afin de garantir un approvisionnement fiable et prévisible de cannabis récréatif auprès des producteurs autorisés par le gouvernement fédéral et d'atteindre les objectifs de la légalisation.